

conditions générales de fonctionnement

FONCTIONNEMENT GENERAL

Il est rappelé que seuls les enfants souhaitant réellement apprendre l'anglais en s'amusant peuvent être inscrits. Cela ne dépend pas de la seule volonté de parents.

A ce titre tous les enfants doivent participer en parlant anglais à leur niveau.

La société LES ATELIERS D'ALICE n'a aucune obligation de résultat liée au niveau d'anglais acquis par les enfants. Le but de toutes les activités organisées par la société LES ATELIERS D'ALICE étant de familiariser les enfants à la langue anglaise, en s'amusant sans contrainte.

A l'occasion de nos ateliers (tea club, ateliers créatifs les samedis et durant les vacances), il est proposé aux enfants un goûter composé d'un gâteau, d'une compote et d'un ou deux verres de jus de fruit). Les produits sont sélectionnés par leur qualité, les aliments biologiques sont privilégiés. Les gâteaux sont confectionnés par Louise. Pour une bonne organisation et le bien être des enfants, nous limitons les quantités comme indiqué ci-avant.

A la sortie de l'école, les enfants portent un gilet de sécurité jaune, obligatoire. Ils doivent respecter les instructions des personnes qui en ont la garde.

REGLES A RESPECTER DURANT LES SEANCES

- respect du matériel, locaux. Il est demandé aux enfants d'aider à ranger les affaires le soir, comme s'ils étaient à la maison
- chacun doit participer en écoutant les autres, sans couper la parole

CAS D'EXCLUSION

- non respect des instructions concernant la sécurité, la politesse, le respect des autres
- manque de respect des autres enfants et adultes intervenants
- dégradation du matériel, non respect du règlement des ateliers d'Alice
- non port du gilet jaune et tenir la main, dans la rue d'un camarade ou adulte
- non paiement de la séance
- un enfant ne s'intégrant pas et perturbant les séances, et qui malgré l'accompagnement des Ateliers d'Alice et de sa famille, n'arrive pas à être concentré, devra malheureusement cesser les séances afin de pouvoir permettre leur bon fonctionnement. Ce point n'est pas dans l'esprit des Ateliers d'Alice, qui tentent par le jeu d'intégrer tous les enfants. Peut être manque t-il de maturité. L'année suivante, cette gêne aura peut être disparue !

ASSURANCE- RESPONSABILITÉ

La société LES ATELIERS D'ALICE sont régulièrement assurés auprès d'une compagnie solvable pour la réparation des dommages dont elle est civilement responsable du fait de l'intervention des personnes exerçant pour le compte des Ateliers d'Alice.

Il est toujours précisé que tout dommage que pourrait subir le Client de ce fait devra être signalé par ce dernier dans un délai de 48 heures à compter de sa réalisation, faute de quoi ce dernier s'interdit de rechercher en quoi que ce soit la responsabilité réelle ou prétendue de la société LES ATELIERS D'ALICE.

DUREE

Les séances sont obligatoirement souscrites pour 10 mois de septembre à juin.
Les ateliers créatifs du samedi sont souscrits pour un trimestre.
Les ateliers durant les vacances sont souscrits pour la semaine et jours réservés.

LIEU DE LA PRESTATION

Les prestations ont lieu au local dédié par la société LES ATELIERS D'ALICE, par principe à Poitiers. Toutefois, il n'est pas exclu que certaines activités aient lieu en dehors de nos locaux (notamment parc de Blossac, centre ville, ...) ou en dehors de Poitiers, notamment dans les environs proches de Poitiers, tel BIARD par exemple.

Les parents acceptent que les personnes intervenants pour la société LES ATELIERS D'ALICE, prennent leurs enfants en charge lors de ces déplacements à pied ou en voiture.

PRIX

L'abonnement est souscrit à l'année.

Les deux premières séances seront à titre d'essai. Elles pourront être payées à la séance et ne vous engageront pas pour le reste de l'année. Au delà l'inscription est définitive.

Pour les ateliers créatifs et stage en cas d'absence de votre enfant, s'il peut être remplacé par un autre enfant, nous vous rembourserons lesdites séances. Vous devrez alors nous prévenir au minimum 48 h à l'avance. S'il ne peut pas être remplacé, nous ne pourrions pas vous rembourser les séances.

Les prix sont exprimés toutes taxes comprises. Les taxes sont applicables selon la réglementation en vigueur. Au cas où celles-ci seraient modifiées, les variations prendraient effet dès leur mise en application.

Les prix établis toutes taxes comprises comprennent, sauf dispositions contraires, les prestations des accompagnants anglophones, du matériel, des produits et ingrédients nécessaires à la bonne exécution des séances, ateliers.

En cas de non exécution du fait d'évènements extérieurs à la société LES ATELIERS D'ALICE (coupure EDF, intempéries, suspension des cours...) ou du fait d'une grève, le montant de la prestation reste dû.

En cas de non exécution du fait de la société LES ATELIERS D'ALICE pour cas de force majeure, le contrat pourra être suspendu sans qu'aucune des parties ne puisse demander le versement d'indemnités compensatrices ou de paiement.

Ceci étant, en cas de survenance d'un tel évènement, les parties peuvent se rapprocher pour éventuellement tenter de mettre en place un atelier, séance différente dans le principe, visant à indemniser les familles. Toutefois, cette solution sera fonction des capacités des personnes intervenant pour la société LES ATELIERS D'ALICE, du calendrier et du local.

Par ailleurs, les déplacements et pertes de temps des personnes intervenant pour la société LES ATELIERS D'ALICE, résultant d'un contrordre tardif de la part des familles, restent également et totalement à la charge de ces dernières.

PÉNALITÉS DE RETARD ET CALCUL DU TAUX DES PÉNALITÉS

Tout paiement non acquitté 40 jours après l'échéance donne droit à des pénalités de retard exigibles, sans qu'aucune mise en demeure émanant de la société LES ATELIERS D'ALICE ne soit nécessaire.

Le taux de ces pénalités de retard, qui sera rappelé sur la facture, est égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Il est en outre stipulé à titre de clause pénale, et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts ou pénalités, qu'une somme équivalente à 10 % des montants impayés avec un minimum de 100 Euros sera ajoutée à la dette du client défaillant.

CLAUSE D'INTERDICTION

Vous vous engagez à ne pas employer sous quelque forme que ce soit, et à quelque titre que ce soit les personnes intervenants au titre des Ateliers d'Alice ou ayant quitté celle-ci depuis moins de six mois, sauf accord avec les Ateliers d'Alice notamment à l'occasion de baby sitting occasionnels.